



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2021- 1961

CPIE Quercy Garonne – association Al Païs de Boneta
Arrêté portant représentation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,
Vu les statuts de l'association Al Païs de Boneta, labellisée CPIE Quercy-Garonne
Considérant que l'association Al Païs de Boneta, labellisée CPIE Quercy-Garonne agit dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de l'accompagnement des territoires, sur l'ensemble du département de Tarn-et-Garonne,

Arrête

Article 1^{er}- La représentation du Département au sein de l'association Al Païs de Boneta, labellisée CPIE Quercy-Garonne est assurée par M. CROS Emmanuel, Vice Président du Conseil départemental.

Article 2 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication. Copie en sera adressée à l'organisme.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban,
Le - 6 OCT. 2021

Le Président,

Michel WEILL